

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
COMMUNE DE WORMHOUT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation et de l'affichage : 7 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, convoqué sous la forme ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre de votants par procuration	2
Nombre de suffrages exprimés	27

**Etaient présents** : (25)

CALCOEN David, le Maire,  
DEHONDT Florence, DERAM Didier, PRONIER Isabelle, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjoint,  
BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,  
COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, PEEL John, THOMAS Loïc, Conseillers,

**Ont donné procuration** : (2)

HUGOO Isabelle, procuration à PEEL John,  
LEMOINE Isabelle, DEVOS Frédéric.

**Absent excusé** : (1)

RICHARD Nicolas.

**Absent** : (1)

DEGRAND Christophe.

**Secrétaire de séance** : MARQUISE Lucas est désigné à l'unanimité.

## Délibération 75-2024 - Admission des titres en non-valeurs.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 059-215906637-20240613-DEL75\_2024-DE



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année, certaines créances demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement.

Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

- les créances éteintes. On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées, Pour ces créances éteintes, la ville et le SGC ne pourront plus tenter d'action de recouvrement.
- les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Sur proposition du Service de Gestion Comptable de Dunkerque, Monsieur le Maire invite les conseillers à voter les créances suivantes en non-valeurs :

- Titre n° 308 – 2021 pour 15,00€ (périscolaire, relances du SGC infructueuses)
- Titre n°639 – 2021 pour 15,00€ (cantine, relances du SGC infructueuses)
- Titre n°13 – 2021 pour 16,80€ (périscolaire, relances du SGC infructueuses)

Soit un montant total de 46,80€

Après avis favorable de la commission thématique, il est proposé au Conseil Municipal de :

- APPROUVER l'admission en non-valeur évoquée ci-dessus,
- PREVOIR les crédits correspondants,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

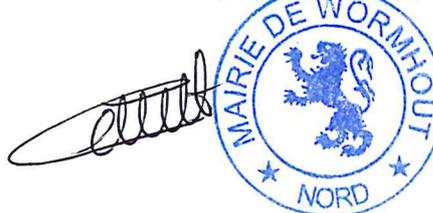
Fait et délibéré en séance le 13-06-2024  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

MARQUISE Lucas

Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée,

Le Maire,  
CALCOEN David



DEHONDT Florence